

Se parler malgré le mal

Publié le 18 janvier 2012 par [Anne-Cécile Huwart](#)

« Pourquoi moi ? Jusqu'où aurait-il pu aller ? Que ressent-il aujourd'hui ? La médiation ne se limite pas aux divorces ou aux petites incivilités. Des victimes de faits graves (viols, homicides,...) peuvent aussi rencontrer leur agresseur. Récits. Par Anne-Cécile Huwart, Portraits-photos Alexis Haulot, paru dans Moustique.

« Pourquoi moi ? Jusqu'où aurait-il pu aller ? Que ressent-il aujourd'hui ? Sait-il ce que je ressens ? Qui est-il exactement ? ». Même après un procès, des victimes de faits graves tournent et retournent ces questions dans leur tête. Beaucoup conservent de la colère, des doutes et des inquiétudes concernant leur agresseur. De son côté, le responsable du traumatisme peut lui aussi éprouver le besoin de s'adresser à la victime en dehors du tribunal. Il existe un cadre légal et professionnel pour ces rencontres improbables : la médiation auteur-victime.

La médiation ne se limite donc pas aux divorces et séparations ou aux petites incivilités. Même pour des faits graves comme les vols avec violence, les abus sexuels, les séquestrations ou même les homicides.

« Le processus peut être enclenché à tous les stades de la procédure, du dépôt de plainte jusqu'à l'exécution de la peine », explique Antonio Buonatesta, directeur de l'ASBL [Médiant](#), qui organise ces médiations dans les arrondissements francophones et germanophones du pays. *Elle ne freine pas la procédure judiciaire ».* La médiation auteur-victime se distingue donc de la médiation pénale envisagée, elle, par un procureur du roi et permet de régler un différend sans l'intervention d'un juge.

Le fait que la médiation auteur-victime n'offre pas nécessairement d'avantage direct à l'auteur rebute certains avocats. *« Il ne faut pas être naïf, dans la majorité des cas, les personnes cherchent à tirer parti d'une procédure, »* note Florence De Cock, avocate à Bruxelles. *Or, ce sont surtout les difficultés relationnelles et émotionnelles que la médiation auteur-victime tente de résoudre.*



Accepter la colère

Si cette procédure reste encore marginale, notamment parce qu'elle est encore trop méconnue, elle séduit de plus en plus : 1379 médiations en 2010, contre 1316 en 2009 et 1096 en 2008. 18% concernent des agressions violentes, 11% des abus sexuels, 10% des meurtres.

En fait, il n'est pas rare qu'un auteur de fait grave veuille contacter la victime. « *Mais il ne sait pas comment s'y prendre*, poursuit Antonio Buonatesta. *Il est souvent tenté d'écrire une lettre. Mais s'il l'envoyait, sa démarche sera inévitablement vécue comme maladroite, intrusive* ».

Les agresseurs qui sollicitent ces rencontres sont prêts à affronter l'émotion et la colère de l'autre. « *Ils estiment que c'est la voie inéluctable pour assumer leur responsabilité dans le dommage qu'ils ont créé*, précise le directeur de Médiate. « *Si je ne le fais pas, ça va toujours rester dans ma tête* », se disent-ils ». Des parents apportent parfois une photo de leur enfant décédé. « *Ils expriment leur colère, leur douleur*, poursuit Antonio Buonatesta. *Et même s'ils n'obtiennent pas toutes les réponses à leurs questions, ils peuvent avoir le sentiment d'être allés au bout de leur démarche. Ils sortent ainsi de leur impuissance et peuvent plus facilement poursuivre leur travail de deuil et de reconstruction* ».

Des déceptions aussi

Les médiateurs assistent parfois à des situations inédites. « *Un monsieur déjà handicapé avait été violemment bousculé en sortant d'un ascenseur*, relate Inès Deladrier, médiatrice à l'antenne montoise de Médiate. *Blessé, il fut contraint de subir une longue rééducation. Il a rencontré son agresseur qui ignorait les conséquences de sa brutalité. A la sortie de nos bureaux, la victime lui a dit : « Bon, t'es venu comment ? » Et ils sont repartis ensemble en voiture !* ».

Toutes les médiations n'ont pas une issue aussi heureuse. Comme dans le cas de Willy Roobaert, devenu aveugle suite à un tabassage collectif en 2006. La rencontre avec l'un de ses agresseurs, relatée par [Le Soir](#) en 2009, avait suscité espoir et admiration. Mais la démarche l'a finalement déçu. Malgré la médiation, Willy Roobaert ignorait toujours qui lui avait porté le coup fatal. Et il n'a pas obtenu d'engagement concret concernant une indemnisation future.

Dans 86% des cas, la médiation auteur-victime trouve une issue positive et aboutit alors à un engagement écrit officialisant l'accord entre les deux parties : des conditions de sortie concertées ou une indemnisation financière. « *Le juge peut en tenir compte mais au final, c'est lui qui reste maître des décisions*, précise le directeur de Médiate. *Le processus doit être profitable aux deux parties. Il doit dépasser l'intérêt personnel, l'excuse ou le pardon* ».



La soeur et la maman de Jérémy, victime d'un accident de la route. Photo Alexis Haulot

« Nous sommes plus sereines »

Tribunal de police de Mons, 8h30. Carina et sa fille Elodie pénètrent dans la salle d'audience. On les a prévenues : les décès et les blessés graves sont traités avant les stationnements en infraction ou les excès de vitesse. « *On devrait passer assez vite* », note Elodie. Leur avocat s'est fait remplacer par un jeune membre de son cabinet qui connaît à peine l'affaire. Elle concerne leur fils et frère Jérémy, 23 ans, mort renversé par une voiture alors qu'il roulait à moto vers Le Roeulx, un dimanche après midi de septembre 2008. Le conducteur, J., 19 ans, a heurté le deux-roues en faisant demi-tour. L'accusé n'est pas à l'audience. Il se fait représenter par son avocat.

A l'annonce de l'accident ce jour-là, la famille de M. accuse en cascade l'effroi, la douleur, la tristesse et l'incompréhension. Des centaines de questions se bousculent. Pourquoi Jérémy ? Comment ? Mais aussi par qui ? « *Je suis allée sur place deux heures après l'accident*, explique Elodie. *Si j'avais vu J., je l'aurais tué. Au bout de quelques semaines, je me demandais s'il s'en voulait ou non* ». Carina poursuit : « *Nous étions tous furieux. Nous pensions : « Il tue notre fils et il ne vient même pas nous voir ! Il ne nous envoie même pas une lettre !* ». En fait, la police interdit tout contact direct entre les parties en dehors du procès. « *Nous avons ensuite appris qu'il aurait bien voulu nous parler...* », poursuit Carina.

Trop pénible

C'est le Service d'accueil aux victimes qui leur a proposé la médiation. « *C'est nous qui avons demandé à rencontrer J. et il a accepté*, explique Carina. *Il était toujours en état de choc. J'ai réalisé que c'était un gamin. L'accident est dû à une erreur de distraction, il n'était pas sous l'emprise d'alcool ou de drogue. Cela pourrait arriver à n'importe qui. Aujourd'hui encore, j'ai moi-même fait demi-tour sur la chaussée* ».

La rencontre a duré deux heures. « *C'était très émouvant*, ajoute Carina. *Je ne pouvais pas m'empêcher de lui prendre les mains. Cela nous a soulagées de voir que ce n'était pas un mauvais* ». Elodie ajoute : « *Si je ne l'avais pas rencontré, je me serais sans arrêt posé des milliards de questions. La médiation nous aide à continuer à avancer. La douleur restera mais nous sommes plus sereines* ».

Le père de Jérémy, lui, n'a pas voulu rencontrer J. « *Je ne veux pas me familiariser avec lui*, explique-t-il. *Je ne pourrais pas, ce serait trop pénible pour moi* ». La mine de grave, serré

dans son costume, il tient sous son bras une farde contenant tout le dossier sur la mort de son fils. Devant la juge, les affaires défilent : un feu rouge brûlé, un privé de permis surpris au volant d'un véhicule,... La fin de matinée touche à sa fin. Le papa s'avance finalement vers la Cour. La juge lui annonce froidement que l'affaire est reportée, la partie adverse ayant demandé des compléments d'enquête. La famille de Jérémie n'était pas au courant. « *Nous venons de loin, nous avons pris congé pour venir ici !* », déclare le père excédé. Sans parler de l'angoisse à l'idée de revivre ces moments et surtout de voir J.

La famille se serait bien passée de cette nouvelle épreuve.



« On s'est fait la bise »

Patricia (prénom d'emprunt), 39 ans, est assise dans la salle des visites de la prison de Mons, vêtue d'un tablier rose. Son visage et sa coiffure révèlent sa coquetterie. « *Vous savez, la prison m'a métamorphosée, explique-t-elle. Avant, je buvais, je me droguais* ».

La drogue et l'alcool, voilà le cocktail qui a provoqué la mort du mari de Patricia, Philippe, 40 ans, en juillet 2005. Dans une ultime dispute imbibée de bière et exaltée par les stupéfiants, un couteau a transpercé le cœur de Philippe. Le procès en assises s'est tenu en 2006. La jeune femme a été reconnue coupable de meurtre et condamnée à 15 ans de réclusion.

C'est en prison que Patricia entend parler de la médiation, via le Service d'aide aux détenus, dès 2006. « *Je me suis dit pourquoi pas ?*, note Patricia. Mais la famille de Philippe émet des réticences pour la rencontrer. La médiation se déroule alors d'abord de manière indirecte. « *La famille voulait par exemple savoir ce que Philippe avait fait dans les moments précédents sa mort* », note Inès Deladrier.

L'an dernier, les ex-belles-sœurs acceptent finalement de voir Patricia. « *Ca s'est passé dans le bureau de Médiateur, explique-t-elle. Je voulais leur dire que c'était un accident. On s'est fait la bise, on a papoté, elles m'ont décrit le caractère de ma fille qui vit chez elles. Elle veut toujours choisir ses vêtements !* ».

Patricia entend que la famille a émis des doutes sur sa culpabilité. « Elles m'ont dit : « *Et si Patricia disait la vérité ? Quand on te voyait aux assises, on avait mal au cœur pour toi. C'est pas des années de prison qui feront revenir Philippe* ». Elles pensent que j'ai été assez punie».

Porter des fleurs sur la tombe

Patricia apprend aussi qu'elle avait eu tort de s'inquiéter pour d'éventuelles représailles à sa sortie de prison : « *En 2007, deux filles sont arrivées en prison, disant que les sœurs de Philippe attendaient que je sorte pour me faire la peau*, relate Patricia. *J'ai eu peur et j'ai porté plainte. Les sœurs m'ont dit que ce n'était pas vrai, qu'elles n'avaient jamais voulu s'en prendre à moi à ma sortie. Sans la médiation, je ne saurais rien de tout ça* ».

La démarche a également adapté les conditions de libération de Patricia. Elle pourra par exemple se rendre se la tombe de Philippe. « *Et elles n'enlèveront pas mes fleurs !* », ajoute Patricia. Et elle ne devra plus passer son chemin lorsqu' elle croisera ses ex-belles-sœurs. Celles-ci n'ont pas souhaité témoigner.



« Besoin d'être reconnue comme victime »

Cette nuit-là, Laurence est réveillée par une odeur de brûlé. Elle se lève, sort faire le tour de la maison. De la fumée s'échappe du garage. Les quatre enfants de Laurence dorment à l'étage... Heureusement, les pompiers arrivent à temps. Sur le sol, on trouve les restes d'un cocktail Molotov.

C'est Jacques qui l'a lancé. Il voulait se venger du mari de Laurence, responsable présumé d'abus sexuels sur Ludivine (prénom d'emprunt), jeune fille qui lui est proche. L'homme a été plusieurs fois condamné pour des faits de grand banditisme. Nous nous donnons rendez-vous à la table d'un café bruxellois. Il porte à la cheville un bracelet électronique. « *Quand on est un « vrai », on évite de faire des victimes innocentes* », déclare-t-il. *Franchement je ne pensais pas qu'il y avait des enfants à l'intérieur. Je visais uniquement D. qui a fait des saloperies à Ludivine* ».

Rencontre en prison

De sa prison, c'est Jacques qui a demandé à rencontrer Laurence dans le cadre d'une procédure de médiation pénale. « *Je voulais m'excuser et dire que je ne voulais pas lui faire de mal à elle et à ses enfants* », déclare-t-il. Laurence a alors reçu une lettre du service

Médiane et a accepté la rencontre. « On s'est vu en prison, au parloir des avocats, relate Laurence qui vit avec ses enfants dans un quartier bruxellois, où nous la rencontrons. « Je lui ai dit : « C'est mon mari qui fait des conneries et c'est moi qui paie la facture ! La première chambre qui aurait brûlé était celle de mes filles ». On a parlé calmement et j'ai senti de la sincérité dans sa voix. Les propos qu'il a tenus m'ont rassurée. Vous savez, on a besoin d'être reconnu comme victime par la justice mais aussi par l'auteur. C'est primordial, sans cela, ça ne va pas ». Laurence ne cautionne pas le geste de Jacques mais comprend parfaitement ses motivations. « Par contre, une médiation avec mon ex-mari, je n'aurais jamais accepté ! », déclare-t-elle en écrasant une cigarette.

